

Date : 20070529

Dossier : A-363-06

Référence : 2007 CAF 205

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE LINDEN
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

KIT MEI ANN CHU

appelante

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

intimé

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mai 2007

Jugement rendu à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mai 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE DÉCARY

Date : 20070529

Dossier : A-363-06

Référence : 2007 CAF 205

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE LINDEN
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

KIT MEI ANN CHU

appelante

et

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mai 2007)

LE JUGE DÉCARY

[1] Malgré l'argumentation de Mr. Larson présentée avec compétence, nous avons conclu que nous n'avions rien d'utile à ajouter aux motifs du jugement de la juge Heneghan (2006 CF 893).

[2] L'appel sera rejeté et la Cour répondra aux questions certifiées de la façon suivante :

- i) Première question : « La période de cinq ans dont parle l'article 28 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* englobe-t-elle les périodes antérieures au 28 juin 2002? » Réponse : Oui.

- ii) Deuxième question : « Dans l’affirmative, l’application rétroactive de l’article 28 contrevient-elle à l’article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés? »

Réponse : Non.

« Robert Décary »

Juge

Traduction certifiée conforme
Annie Beaulieu

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-363-06

INTITULÉ : KIT MEI ANN CHU
c.
LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET
DE L'IMMIGRATION

LIEU DE L'AUDIENCE : VANCOUVER
(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 29 MAI 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LES JUGES DÉCARY, LINDEN ET
SEXTON

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE DÉCARY

DATE DES MOTIFS : LE 29 MAI 2007

COMPARUTIONS :

Darryl W. Larson POUR L'APPELANTE

Banafsheh Sokhansanj POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Embarkation Law Group POUR L'APPELANTE
Vancouver (C.-B.)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada